



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2015

NOMBRE DE MEMBRES

Affiché le 13 mars 2015

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 27 puis 28 puis 29

Date de convocation : 27 février 2015

L'an deux mille quinze, le 6 mars à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-sept puis vingt-huit puis vingt-neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Romain BOSSARD(à partir de 19h37), Anne-Marie DOUGNIAUX, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(à partir de 20h15), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Annie PIOFFET pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Francis POTTIEZ pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Sylvie PERUZZO pouvoir à Claude GARRO (jusqu'à 20h15)
Xavier DUGOIN pouvoir à Alain LE QUELLEC
Jean FERET pouvoir à Elisabeth VASSEUR*

ABSENT :

Romain BOSSARD (jusqu'à 19h37)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Christian BOUARD*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Election de deux Conseillers Communautaires de Mennecy pour siéger à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

RAPPORTE la délibération du 20 novembre 2014 portant sur l'élection de trois conseillers communautaires de Mennecy pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

PROCEDE à l'élection de deux conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste devant comporter alternativement un candidat de chaque sexe et présenter au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir, la répartition des sièges entre les listes présentée s'opérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

A OBTENU :

- pour la liste MENNECY AVANCE : 27
- Vote contre : 6
- Abstention : 0

SONT ELUS :

- conseillers communautaires titulaires : Claude GARRO et Christine COLLET
- conseillers communautaires suppléants : Jouda PRAT et Gilles BRANDON

ACCEPTE le principe d'un accord local au sein de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en application de la loi autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, dont le Conseil Constitutionnel a décidé de sa conformité à la Constitution par décision du 5 mars 2015.

DIT que le Conseil Municipal de Mennecy sera prochainement saisi d'un projet de délibération pour adopter le tableau de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2015, permettant d'élaborer le prochain budget primitif 2015.

3. Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2015 - Travaux éligibles

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE le plan de financement ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*),

SOLLICITE la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, d'un montant de 29 400 € correspondant à 30 % du montant hors taxes du projet suivant :

AQUISITIONS DE MOBILIERS, DE MATERIELS PEDAGOGIQUES ET DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, ET ACHATS DE MATERIELS PEDAGOGIQUES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS
dont le montant des acquisitions s'élève à 98 000 € HT (soit 117 600 euros TTC).

DIT que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues au Budget Primitif 2015 aux comptes correspondants en dépenses de la section d'Investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'Investissement aux comptes correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Remise de pénalités relative à une taxe d'urbanisme

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ACCORDE une remise à titre gracieux du montant des pénalités dues par Monsieur et Madame N°SANKETE, soit 182 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2014 : rapport annuel d'emploi

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'exercice 2014.

6. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la réalisation de travaux de voirie

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE les deux opérations présentées au titre du fonds de concours de Communauté de Communes du Val d'Essonne.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé. (*Document consultable au Secrétariat Général*).

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, d'un montant de 51 000 €, représentant 50% du cout HT des travaux.

DIT que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues dès notification du fonds de concours par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2015/2018 entre la société CITEOS et la commune de Mennecey

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOpte le contrat de parrainage pour la politique culturelle 2015/2018 à signer entre la société CITEOS et la commune de Mennecey,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif.

ADOpte A LA MAJORITÉ

8. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2015/2016 entre la société ELRES et la commune de Mennecey

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOpte le contrat de parrainage pour la politique culturelle 2015/2016 à signer entre la société ELRES et la commune de Mennecey,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

ADOpte A LA MAJORITÉ

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

9. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour la création d'une classe dans le préau de l'école primaire de la Jeannotte

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la création d'une classe dans le préau de l'école primaire de la Jeannotte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'extension de l'école élémentaire de la Sablière

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'extension de l'école élémentaire de la Sablière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BI n°806, située 30, rue du Bel Air, à Monsieur et Madame CHERRIER

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la cession par la Commune à M. et Mme CHERRIER, d'une partie de la parcelle communale située 30, rue du Bel Air à MENNECY, cadastrée BI n°806, d'une superficie d'environ 660 m², au prix de 54 054 € (CINQUANTE QUATRE MILLE CINQUANTE QUATRE EUROS).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et tous actes et documents ultérieurs, et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'aboutissement complet de la procédure de cession à M. et Mme CHERRIER.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la commune lors de la vente effective du bien.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

IV. ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Gilles BRANDON

12. Approbation de la convention entre la commune de Mennechy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts)

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE le projet de convention entre la commune de Mennechy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte à intervenir.

DIT que les dépenses inhérentes à cette convention seront prévues au Budget Primitif 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V. SPORTS -VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

13. Convention d'objectifs entre la commune de Mennechy et l'association Parades et Ripostes

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la convention d'objectifs jointe en annexe entre la Commune de Mennechy et l'Association Parades et Ripostes (*Document consultable au Secrétariat Général*).

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI. CULTURE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

14. Demande de déblocage de fonds de la ville de Mennechy détenus par le Centre National de la Cinématographie pour l'acquisition d'un nouvel écran de cinéma

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SOLLICITE auprès du Centre National de la Cinématographie la possibilité de débloquent les fonds détenus sur le compte de soutien de la ville de Mennecey pour l'acquisition d'un nouvel écran de cinéma.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

DIT que la recette et la dépense inhérentes à cette opération seront prévues au budget primitif 2015 de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

15. Organisation des 7^{èmes} Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires auprès des différents partenaires pour la réalisation de cette manifestation.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

16. Créations d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet, et d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (12h hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2015.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie A.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que le poste occupé par l'agent avant cette nomination est supprimé. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2015 pour 18h hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie B.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que le poste occupé par l'agent avant cette nomination est supprimé. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

PRECISE que dans le cas où les recrutements de titulaires seraient infructueux, les agents non titulaires seraient rémunérés entre :

- Le 1^{er} et le 9^{ème} échelon du grade pour les professeurs d'enseignement artistique à temps non complet ;
- Le 1^{er} et le 11^{ème} échelon du grade pour les assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2015.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

17. Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe vacataire durant les vacances scolaires

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

RAPPORTE la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 26 septembre 2014 créant un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^e classe vacataire durant les vacances scolaires,

DECIDE de procéder à la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal vacataire de 2^e classe durant les vacances scolaires à compter du 1^{er} avril 2015.

DIT que les heures annuelles de vacation et le taux brut horaire de la vacation seront les suivants : 80 heures annuelles au taux brut de 21.86 euros.

DIT que le contrat d'engagement de la personne recrutée sera conclu pour une année scolaire renouvelable par reconduction expresse.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations seront prévues au budget primitif 2015.

ADOpte A LA MAJORITÉ

18. Création de 3 postes d'Assistants en soutien scolaire et détermination du tarif horaire de vacation

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE de créer 3 postes d'assistants en soutien scolaire à compter du 1^{er} avril 2015.

FIXE le tarif horaire de vacation concernant ces agents à 19.45 euros bruts.

PRECISE que dans le cas où des Professeurs des Ecoles seraient recrutés pour assumer cette fonction, ils seraient rémunérés selon le barème des indemnités défini par l'Education nationale allouées aux personnels enseignants dans le cadre d'une activité accessoire (soit 21.86 euros bruts à ce jour).

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations seront prévues au budget primitif 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

19. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE la suppression des emplois suivants :

- 3 postes d'Adjoints administratifs principaux de 1^e classe ;
- 5 postes d'Adjoints administratifs de 1^e classe ;
- 12 postes d'Adjoints administratifs de 2^e classe ;
- 1 poste de Technicien principal de 2^e classe ;
- 1 poste de Directeur d'enseignement artistique ;
- 9 postes d'Assistants d'enseignement artistique principal de 1^e classe ;
- 2 postes de Gardiens de Police municipale ;

DECIDE de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Effectif actuel	Nouvel effectif
Directeur général des services	A	1	1
Directeur général adjoint des services	A	1	1
Collaborateur de cabinet	A	1	1
Attaché	A	9	9
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	3	3
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	4	4
Rédacteur	B	7	7
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	4	1
Adjoint administratif	C	10	10

principal de 2 ^e classe			
Adjoint administratif de 1 ^e classe	C	12	7
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	44	32
Ingénieur principal	A	1	1
Technicien principal de 1 ^e classe	B	2	2
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	0
Technicien	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	5	5
Agent de maîtrise	C	12	12
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	1
Adjoint technique de 1 ^e classe	C	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	121	121
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	1
Educateur de jeunes enfants	B	6	6
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	1	1
ATSEM de 1 ^e classe	C	2	2
Médecin vacataire		1	1
Puéricultrice classe supérieure	A	1	1
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1	1
Rééducateur de classe normale	B	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^e classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe	C	14	14
Auxiliaire de puériculture de 1 ^e classe	C	27	27
Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^e classe	B	1	1
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	B	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe	C	2	2
Directeur d'enseignement artistique (poste spécifique)	A	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	6	6
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	5	5
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^e classe	B	29	20
Assistant d'enseignement	B	9	9

artistique principal de 2 ^e classe			
Animateur principal de 1 ^e classe	B	1	1
Animateur	B	1	1
Adjoint d'animation de 1 ^e classe	C	2	2
Adjoint d'animation de 2 ^e classe	C	47	47
Brigadier chef principal	C	4	4
Brigadier	C	2	2
Gardien	C	5	3
Adjoints technique de 2 ^e classe (ex surveillants de cantine)	C	17	17
Adjoints technique de 2 ^e classe (études surveillées)	C	12	12
Emploi vacataire psychologue RAM	A	1	1
Emploi vacataire conférencier musée	Sans catégorie	4	4
Emploi vacataire formateur tonfa	Sans catégorie	1	1
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	Sans catégorie	7	7
Contrats d'apprentissage	Sans catégorie	4	4
Adjoint technique de 2 ^e classe (ex sortie d'école)	C	3	3
Soutien scolaire	Sans catégorie	3	3
Emplois d'avenir	Sans catégorie	6	6
Agents recenseurs	Sans catégorie	4	4
Accompagnateur cars	C	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe vacataire	Sans catégorie	1	1

DIT que cette mise à jour sera applicable à compter du 1^{er} avril 2015.

ADOpte A LA MAJORITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy